

LES CAPSULES CNCD

CAPSULE #3

Une convention citoyenne pour repenser la tarification de l'eau

Retour d'expérience du Conseil de développement des Balcons du Dauphiné

Clément Giardinelli, animateur du conseil de développement, des démarches participatives et partenariales.

17 mars 2026

UNE DÉMARCHE INÉDITE PORTÉE PAR LE CODEV

Le Conseil de développement des Balcons du Dauphiné a engagé une démarche originale autour de la **tarification de l'eau**. Cette initiative est née d'une **autosaisine du Codev**, dans un contexte où la communauté de communes avait identifié la préservation de la ressource en eau comme un enjeu majeur du territoire. L'idée a alors émergé d'organiser **une convention citoyenne** pour nourrir la réflexion sur une tarification plus juste et plus adaptée.

OBJECTIFS :

OUVRIR UN DÉBAT CITOYEN SUR
UN SUJET CONCRET DU QUOTIDIEN

SENSIBILISER LES HABITANTS AUX
ENJEUX LIÉS À LA RESSOURCE
EN EAU

ACOMPAGNER LA COLLECTIVITÉ
DANS SA RÉFLEXION SUR LES
MODES DE TARIFICATION

FAIRE ÉMERGER DES
RECOMMANDATIONS À PARTIR
D'UN PANEL D'HABITANTS

UN CODEV FORTEMENT MOBILISÉ, AVEC UN RÔLE DE FACILITATEUR

Pour ce projet, l'ensemble des membres du conseil de développement a été mobilisé. Contrairement au fonctionnement habituel en groupes thématiques, tous ont contribué à l'organisation de la démarche. Ils n'ont pas pris part aux échanges comme membres du panel, mais ont assuré un rôle de **facilitateurs et d'animateurs** des temps de travail.



Le Codev a fait le choix de faire appel à un cabinet extérieur pour animer les séances avec les habitants. Cette solution visait à garantir une plus grande neutralité dans la conduite de la démarche.

UN PANEL CITOYEN CONSTITUÉ PAR TIRAGE AU SORT

Le panel d'habitants a été constitué à partir d'un **tirage au sort** sur les **listes électorales**. Cette étape s'est révélée difficile, notamment en raison du contexte préélectoral : seules 19 communes sur 47 ont accepté de transmettre leurs listes. 1000 personnes ont été tirées au sort et **36 habitants** ont finalement répondu favorablement.



Une **convention d'engagement** a été signée avec les participants. Une compensation financière leur a été versée afin de reconnaître leur implication et de couvrir certains frais, notamment les déplacements.

UNE MÉTHODE DE TRAVAIL EN PLUSIEURS TEMPS

La démarche s'est appuyée sur des temps de travail en présentiel et sur la mise à disposition de documents dans un espace collaboratif (padlet) entre les séances pour prolonger les échanges et nourrir la réflexion.

Deux samedis de travail collectif ont structuré la démarche :



4 octobre

une première journée consacrée à l'état de la ressource en eau sur le territoire, afin de construire un langage commun autour de sa préservation ;



8 novembre

une seconde journée centrée sur les différentes méthodes de tarification.

La question centrale qui a guidé les échanges était la suivante :

COMMENT ÉTABLIR UN TARIF JUSTE QUI INCITE À LA PRÉSERVATION DE L'EAU ?

DES CRITÈRES PARTAGÉS POUR DÉFINIR UN “TARIF JUSTE”

Avant d'examiner les modèles de tarification, les participants ont d'abord travaillé sur les notions de **sobriété** et de **justice tarifaire**. Ce temps a permis de poser un cadre commun et de clarifier les critères à partir desquels juger les différentes options.

L'enjeu n'était donc pas seulement technique. Il s'agissait aussi de partager une **vision commune** de ce qu'est une tarification :

- équitable ;
- compréhensible ;
- adaptée au territoire ;
- cohérente avec l'objectif de préservation de la ressource.

4 MODÈLES ÉTUDIÉS, UNE ORIENTATION CLAIRE

Quatre modèles de tarification ont été présentés au panel :

- la tarification linéaire ;
- la tarification sociale ;
- la tarification saisonnière ;
- la tarification progressive.



À l'issue des échanges et du vote, c'est la **tarification progressive** qui a été retenue à l'unanimité.

LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU PANEL

Au-delà du choix d'une tarification progressive, plusieurs recommandations ont émergé.

Sur la tarification elle-même :

- étudier la possibilité d'une première tranche gratuite, même si ce point n'est pas apparu comme prioritaire ;
- prévoir un dispositif d'aide pour les foyers les plus précaires ;
- réfléchir, si possible, à une tarification adaptée à la taille du ménage ;
- ne pas engager, à ce stade, de distinction entre particuliers et professionnels.

Sur les leviers complémentaires :

- améliorer l'optimisation des services ;
- poursuivre les efforts de gestion de la ressource en eau ;
- encourager des alternatives à l'usage de l'eau potable pour certains usages ;
- renforcer la sensibilisation et la communication auprès des habitants.

- Le panel a aussi recommandé de tendre vers une **harmonisation** des tarifs à l'échelle de l'ensemble du territoire, afin de renforcer l'équité entre habitants.
- territoire, afin de renforcer l'équité entre habitants.

SUITES ET PERSPECTIVES

Les recommandations de la convention citoyenne ont été présentées aux élus en décembre 2025, puis au conseil communautaire. Les élus ont voté la mise à l'étude des propositions du panel, avec une perspective de mise en œuvre en janvier 2027.



RÔLE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de développement ne s'est pas arrêté à l'organisation de la convention. Son rôle se poursuit désormais dans le suivi des travaux engagés par la collectivité et dans la vigilance sur la prise en compte effective des recommandations.

CONSULTEZ LE DIAPORAMA



The image shows the cover of a presentation slide. On the left, there is a vertical photograph of a wide river flowing through a valley with mountains in the background. The sky is clear and blue. In the bottom right corner of the photograph, there is a logo for 'Ccd Conseil de développement Balcons du Dauphiné'. The logo consists of the letters 'Ccd' in a stylized font, with a small icon of a person sitting at a table. Below the letters, the text 'Conseil de développement Balcons du Dauphiné' is written in a smaller font.

Convention citoyenne

Les méthodes de tarification de
l'eau sur le territoire des Balcons
du Dauphiné



CONVENTION CITOYENNE
MÉTHODES DE TARIFICATION DE L'EAU

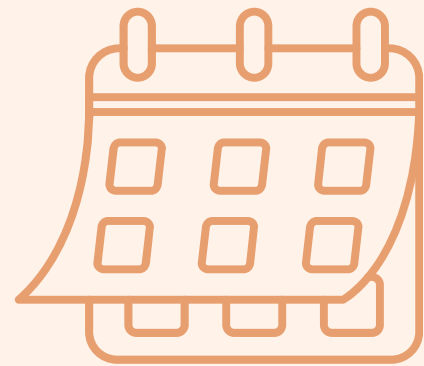
Avis de la
Convention citoyenne

1

VISIONNEZ LE REPLAY



PROCHAINE CAPSULE



Capsule # 4

23 avril 2026 - 12h00

Les “Visas Codev” : valoriser les contributions du conseil de développement dans les délibérations.

L’expérience du Conseil de développement de GrandAngoulême